

VŒU PROPOSÉ PAR LES GROUPES PCF, PS-PRG, LES VERTS

Transport ferroviaire : le gouvernement doit mettre en concordance ses actes avec ses discours sur l'avenir de la planète. Des moyens nouveaux doivent être accordés aux régions.

Le grand écart entre les discours gouvernementaux au moment du Grenelle de l'environnement et les actes pour donner aux modes de transports les moins polluants les moyens de leur développement se confirme.

Le budget 2008 des transports est en recul sur celui de l'année précédente. L'État spolie RFF depuis 2006 en récupérant le produit des cessions immobilières prévu pour le désendettement du système ferroviaire (350M€ en 2006) et maintenant il ponctionne 130M€ sur les bénéfices réalisés par la SNCF en 2007 pour remplir les caisses de l'État vidées avec les cadeaux fiscaux.

A cela il convient d'ajouter que le gouvernement veut réformer au pas de charge, sans concertation avec les Régions, la tarification du réseau ferroviaire.

Cette réforme se traduirait par un nouveau transfert de charges vers les régions et les contribuables et aussi par une mise à contribution des usagers du transport. Ce projet viserait à transférer aux régions la gestion des infrastructures ferroviaires pour les lignes classées UIC 7 à 9, c'est-à-dire l'essentiel du réseau capillaire sur lequel circulent les TER et qui est actuellement en mauvais état.

Sans unicité du réseau, sans maîtrise publique et sans moyens financiers pour développer le transport ferroviaire qui, avec le fluvial et le maritime, sont les modes de transports les moins polluants, l'objectif de réduire de 20% d'ici 2020 les gaz à effet de serre dans les transports ne resterait qu'au niveau des intentions.

En 2005, l'audit de l'école polytechnique de Lausanne sur les infrastructures ferroviaires a chiffré l'effort financier supplémentaire à 800 millions d'euros annuels pendant 15 ans pour assurer sa pérennité à périmètre constant.

Le Conseil Régional exige du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités d'actionnaire unique de RFF en assumant la résorption de sa dette (27 milliards d'euros) et lui donnant les moyens financiers pour maintenir, moderniser et développer le réseau ferroviaire. Il doit être le garant de son unicité et de sa maîtrise publique. C'est le seul moyen de garantir l'intérêt général pour les hommes et les territoires.

Le Conseil Régional demande le maintien de l'unicité du réseau ferroviaire et les ressources de fonctionnement nécessaires au développement du transport collectif. Les régions doivent bénéficier de dotations financières supplémentaires de la part de l'État.